Fromager (Ceiba pentandra) au Cameroun

Photo Letouzey

PROMOTION DES ESSENCES FORESTIÈRES TROPICALES AFRICAINES PEU OU PAS UTILISÉES



Après la réunion eurivoirienne sur la promotion des essences forestières peu ou pas exploitées qui avait été organisée à Abidjan du 18 au 21 octobre 1972 (1), des réunions euro-camerounaise et euro-gabonaise se sont tenues à Yaoundé les 28 et 29 mai et à Libreville les 1ex et 2 juin 1973 dans le cadre de l'opération de promotion de ces essences à laquelle participent les services de la Commission des Communautés européennes.

Ces réunions comprenaient des représentants :

- -- du Gouvernement du Cameroun pour la réunion de Yaoundé,
- du Gouvernement Gabonais et de ses différents services ou organismes pour la réunion de Libreville,
 - -- de la Commission des Communautés européennes,
- de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (A. T. I. B. T.),
- de l'Union pour le Commerce des Bois Tropicaux dans la C. E. E. (U. C. B. T.),
- (1) Bois et Forêts des Tropiques, nº 147, janvier-février 1973.

du Centre Technique Forestier Tropical,
 des Industriels Européens du Bois;

avec à Yaoundé des représentants :

- des importateurs européens du bois,
- du projet P. N. U. D. de mise en valeur des forêts et de développement des industries forestières,
- du Syndicat des Producteurs et Exportateurs de Bois du Cameroun,
- et à Libreville des représentants :
 - du Syndicat forestier du Gabon,
 - du Syndicat des industriels du bois au Gabon,
 - des Exportateurs et Agréeurs installés au Gabon.

M. le Vice-Ministre de l'Agriculture du Cameroun et M. le Ministre Mbouy Boutzit au nom du gouvernement Gabonais ont exposé à Yaoundé et à Libreville le problème des essences forestières insuffisamment exploitées.

A la suite de ces exposés et des discussions qui ont suivi, des propositions ont été faites dans les deux capitales, elles portent sur les points suivants:

I. — ESSENCES SUR LESQUELLES DES OPÉRATIONS DE PROMOTION DE VENTE DEVRAIENT ÊTRE ENTREPRISES

A. — CAMEROUN

L'opération devrait porter sur les essences indiquées

- un premier groupe comprenant les essences suivantes dont les potentiels sont importants et dont les caractéristiques technologiques sont bien connues:

le Fraké l'Azobé.

Terminalia superba,

le Fromager

Lophira alata,

le Tali

Ceiba pentandra,

Erythrophleum ivorense et E. suaveo-

len

l'Emien

Alstonia boonei,

les Ekop

Naga et Ekaba, Brachystegia cynometroīdes, Tetraberlinia bifoliolata;

- un deuxième groupe comprenant les essences suivantes dont les caractéristiques technologiques sont également connues mais dont les potentiels sont plus restreints du fait de la diversification de la forêt du Cameroun :

le Kotibé

Nesogordonia papaverifera.

le Dabéma

Pipladeniastrum africanum,

le Bilinga

Nauclea diderrichii,

le Padouk

Pierocarpus soyauxii, Distemonanthus benthamianus,

le Movingui l'Abel

Canarium schweinfurthii;

— le Limbali Gilbertiodendron dewevrei qui semble abondant dans la forêt du Sud-Est, mais pour lequel des études complémentaires, quant aux possibilités de fourniture, devront être faites.

Certaines des essences du deuxième groupe et le Limbali existent dans la forêt d'autres Etats africains intéressés par l'opération de promotion, ce qui a justifié leur sélection au Cameroun.

B. - GABON

L'opération de promotion des ventes portera sur les essences suivantes:

1er Groupe. — Essences peu connues, nécessitant des essais industriels avant toute promotion commerciale proprement dite ;

Ebiara Ekoune

Berlinia bracteosa, Coelocaryon klainei, Sindoropsis le testui,

Gheombi Nkonengu

Beilschmiedia sp.

2º Groupe. — Essences déjà connues, mais insuffisamment exploitées, nécessitant des actions d'incitation à la production et des essais industriels complémentaires.

Kevazingo Lonlayiol

Guibourlia tessmanii, Daniellia klainei,

Izombé Olon

Testulea gabonensis, Fagara heilzii,

Gossweilerodendron balsamiferum.

3º Groupe. — Essences connues, pour lesquelles des fiches techniques seront établies et diffusées par les Services de la C. E. E.

Groupe des Dacryodes (Ozigo, Igaganga, Ossabel)

Douka

Tieghemella africana,

Moabi Niové

Baillonella loxisperma, Staudtia stipitala.

4º Groupe. --- Essences dont la promotion est demandée par d'autres pays que le Gabon et doit faire l'objet d'actions concertées de la part de la C. E. E.

Aiélé Elelome Canarium schweinfurthii, Mytragyna ciliata,

Bilinga Toum Ekabaê

Nauclea trillesii, Piptadenia africana. Tetraberlinia bifoliolata,

Ekouk Movingui Alstonia congensis, Distenonanthus benthamianus,

Ovang Kol Padouk Eloun

Guibourtia ehie, Pterocarpus soyauxii, Erythrophleum micranthum.

5º Groupe. - Essences peu connues, nécessitant des études complémentaires des Centres et Bureaux Techniques avant toute opération de promotion.

Groupe des Andoungs

Awoura

Paraberlinia bifoliolata,

Celtis briegi, Engo

Sorro Nieuk Alen

Scyphocephalium ochocoa, Fillazopsis discophora,

Detarium macrocarpum.

II. - SCHÉMA SELON LEQUEL DOIT SE DÉROULER L'OPÉRATION DE PROMOTION

Ce schéma est sensiblement le même pour les bois camerounais et les bois gabonais. Il comprend les opérations suivantes:



Photo Sarlin.

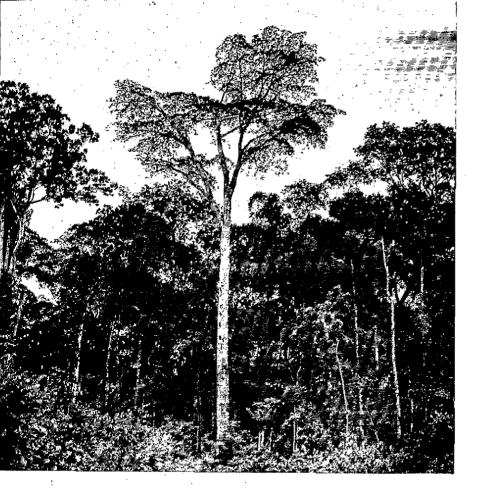
Contreforts de Fromager.

A. - RECHERCHE DES INDUSTRIELS PARTICIPANT AUX ESSAIS

Les services de la Commission des Communautés européennes feront entreprendre une enquête auprès des Fédérations et Groupements professionnels d'Importateurs et d'Industriels du bois européens, aux fins de rechercher dans chacun des Etats membres de la Communauté, des Industriels qui accepteront de procéder à des essais de fabrication à partir d'échantillons des essences sélectionnées. Cette enquête sera entreprise avec le concours des Centres de Recherches sur les bois tropicaux existant dans les Etats membres. Les services de la Commission des

Communautés européennes communiqueront la liste des Industriels aux autorités et organisations professionnelles respectivement au Cameroun et au Gabon avant le premier novembre 1973.

Il a été prévu au Gabon que cette enquête sera entreprise par le Centre Technique Forestier Tropical, avec le concours des Centres de recherches sur les bois tropicaux existant dans les Etats membres et la participation d'un expert Gabonais; le Gouvernement gabonais doit d'autre part choisir un organisme coordinateur et animateur.



La liste des industriels comportera notamment :

- la nature des fabrications à entreprendre dans chacune des essences considérées,
 - le volume de bois nécessaire aux essais,
- la présentation (grume, sciage, placage, etc...) sous laquelle le bois doit être recu.

B.—CONDITIONS DE LIVRAISON DES BOIS DESTINÉS AUX ESSAIS

Pour le Cameroun, le Centre Technique Forestier Tropical a été chargé d'un commun accord, en collaboration avec le Syndicat des Producteurs et Exportateurs de Bols du Cameroun, et sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, de réunir les lots échantillons destinés aux essais et de procéder à leur embarquement.

Au Gabon, l'Organisme de coordination et d'animation du projet est chargé, en collaboration avec l'Office National des Bois du Gabon, le Centre Technique Forestier Tropical Gabon, le Syndicat Forestier du Gabon et le Syndicat des Industriels du Bois, sous l'autorité du Ministère des Eaux et Forêts, de réunir les lots d'essai et de procéder à leur embarquement.

Dans les deux pays, les industriels européens prendront en charge l'acheminement des lots de bois destinés aux essais depuis le port d'embarquement jusqu'aux usines. En outre, ils verseront au fournisseur une indemnité forfaitaire par m³ de grume, de sciage ou de placage livré. Cette indemnité, uniforme pour toutes les essences, sera déterminée d'ici le 30 juin 1973, et communiquée aux services compétents de la Commission des Communautés européennes et aux Autorités concernées.

Agba (Gossweilerodendron balsamiferum),
Gabon.

Photo G. de Saint-Aubin.

C. — RÉALISATION DES ESSAIS

Les essais qui seront réalisés dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les six mois suivant la livraison des échantillons de bois, seront suivis par les Instituts et Centres de Recherches de chacun des Etats membres des Communautés européennes; ils feront l'objet d'un compte rendu détaillé qui sera publié dans les principales langues de la Communauté et largement diffusé.

Les Industriels conserveront quelques spécimens de chacune des fabrications réalisées par leurs soins, et qui seront destinés à être exposés ultérieurement à des fins publicitaires dans le cadre de l'opération de Promotion décrite ci-après.

D.—INFORMATION ET PROMOTION

Les présentes propositions des réunions euro-camerounaise et euro-gabonaise sur la Promotion des Essences forestières tropicales peu ou pas utilisées seront adressées à toutes les-organisations et unions

de professionnels européens ainsi qu'aux revues spécialisées et à la grande presse en vue d'une diffusion aussi large que possible.

En vue de faciliter la prospection auprès des importateurs et industriels, il sera édité dans les meilleurs délais, des fiches commerciales correspondant aux essences sélectionnées. Ces fiches seront établies dans les principales langues des Etats membres et des Etats associés (Allemand, Anglais, Français, Italien, Néerlandais).

A l'issue des essais seront établies :

— une brochure regroupant les compte rendus à l'attention de diverses catégories de professionnels intéressés,
— des fiches technologiques fournissant toutes indications utiles sur les problèmes pratiques posés aux industriels par l'utilisation des essences sélectionnées.

D'autre part, et en vue d'atteindre tous les professionnels utilisateurs de bois (industriels qui n'auront pas participé aux essais, architectes, promoteurs immobiliers, entrepreneurs et décorateurs), les fabrications réalisées seront exposées notamment dans les salons spécialisés et les centres de documentation sur le bois et, plus généralement en tout autre lieu adéquat.

A l'occasion de ces manifestations des réunions de professionnels et des conférences de presse seront organisées.

Au cours de ces réunions ont été enfin émis un certain nombre de vœux.

Les vœux adressés aux Gouvernements du Cameroun ou du Gabon visent à faciliter les exportations des lots destinés à des essais :

- en exonérant les bois des droits et taxes de sortie,
- en obtenant des tarifs préférentiels en matière de transport ferroyiaire ou fluvial, de manutention portuaire et de transport maritime.

Base d'Aiélé (Canarium schweinfurthii).

Photo G. de Saint-Aubin.

Au Gabon, a été également émis le vœu que le Gouvernement réaménage ou fixe les diamètres minima d'exploitabilité de certaines essences, en fonction des nécessités de leur promotion : et que les dispositions déià prises par le Gouvernement pour encourager les investissements en matière d'industrie du bois favorisent le développement de la production des sciages, actuellement insuffisante au Gabon pour satisfaire aux possibilités d'exportation vers certains industriels Européens, et enfin, que l'effort de promotion se traduise, à l'intérieur du pays, par une meilleure satisfaction des besoins nationaux en bois ouvrés.

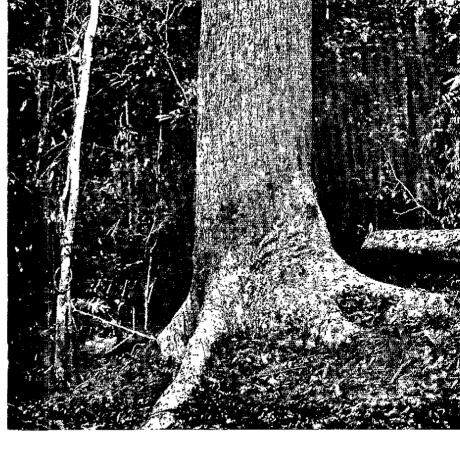
Au Cameroun, on a estimé extrêmement souhaitable que :

- corrélativement à cet effort de promotion à l'extérieur, une action de promotion soit réalisée avec ces mêmes espèces à l'intérieur du pays, par le Centre de Promotion du Bois, les Industriels et les Utilisateurs;
- pour appuyer cette action de promotion générale, le Gouvernement puisse faire réaliser dans les prochaines années un inventaire au niveau national qui défi-

nirait les ressources globales du potentiel forestier du Cameroun.

Du point de vue du financement des opérations, on a enregistré avec satisfaction à Yaoundé et à Libreville que la Commission des Communautés européennes prenaît en charge les frais liés :

- -- à la recherche des industriels acceptant de réaliser des essais ;
- à la réalisation et à la diffusion des fiches commerciales, des fiches technologiques et des compte rendus d'essais:



- au contrôle des essais par des experts des Centres techniques ;
- à la publicité et à la diffusion des résultats obtenus, par des expositions, des réunions de professionnels, des publications, etc...

Il a indiqué d'autre part qu'à la demande des gouvernements des Etats associés les services de la Commission des Communautés européennes envisagent de faire procéder à une étude sur la normalisation et le conditionnement des produits forestiers de ces Etats, en particulier des bois débités,

